

PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non). La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU SUPER GEMS – 0,50 € - 1 € - 2 € - 5 € - 10 €

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 26.08.2020.

Prix par participation

0,50 - 1 - 2 - 5 - 10 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 0,50 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	10.000,00	10.000,00	2.000.000,00
2	500,00	1.000,00	1.000.000,00
5	50,00	250,00	400.000,00
200	25,00	5.000,00	10.000,00
500	15,00	7.500,00	4.000,00
2.450	10,00	24.500,00	816,33
3.250	7,50	24.375,00	615,38
6.200	5,50	34.100,00	322,58
11.750	5,00	58.750,00	170,21
2.200	4,50	9.900,00	909,09
12.500	4,00	50.000,00	160,00
10.200	2,50	25.500,00	196,08
8.000	2,25	18.000,00	250,00
5.000	2,00	10.000,00	400,00
27.000	1,50	40.500,00	74,07
62.000	1,25	77.500,00	32,26
80.500	1,00	80.500,00	24,84
170.000	0,75	127.500,00	11,76
190.250	0,50	95.125,00	10,51
TOTAL 592.008		TOTAL 700.000	TOTAL 3,38

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 1 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	20.000,00	20.000,00	2.000.000,00
2	1.000,00	2.000,00	1.000.000,00
5	100,00	500,00	400.000,00

200	50,00	10.000,00	10.000,00
500	30,00	15.000,00	4.000,00
2.450	20,00	49.000,00	816,33
3.250	15,00	48.750,00	615,38
6.200	11,00	68.200,00	322,58
11.750	10,00	117.500,00	170,21
2.200	9,00	19.800,00	909,09
12.500	8,00	100.000,00	160,00
10.200	5,00	51.000,00	196,08
8.000	4,50	36.000,00	250,00
5.000	4,00	20.000,00	400,00
27.000	3,00	81.000,00	74,07
62.000	2,50	155.000,00	32,26
80.500	2,00	161.000,00	24,84
170.000	1,50	255.000,00	11,76
190.250	1,00	190.250,00	10,51
TOTAL 592.008		TOTAL 1.400.000	TOTAL 3,38

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 2 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	40.000,00	40.000,00	2.000.000,00
2	2.000,00	4.000,00	1.000.000,00
5	200,00	1.000,00	400.000,00
200	100,00	20.000,00	10.000,00
500	60,00	30.000,00	4.000,00
2.450	40,00	98.000,00	816,33
3.250	30,00	97.500,00	615,38
6.200	22,00	136.400,00	322,58
11.750	20,00	235.000,00	170,21
2.200	18,00	39.600,00	909,09
12.500	16,00	200.000,00	160,00
10.200	10,00	102.000,00	196,08
8.000	9,00	72.000,00	250,00
5.000	8,00	40.000,00	400,00
27.000	6,00	162.000,00	74,07
62.000	5,00	310.000,00	32,26
80.500	4,00	322.000,00	24,84
170.000	3,00	510.000,00	11,76
190.250	2,00	380.500,00	10,51
TOTAL 592.008		TOTAL 2.800.000	TOTAL 3,38

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 5 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	100.000,00	100.000,00	2.000.000,00
2	5.000,00	10.000,00	1.000.000,00
5	500,00	2.500,00	400.000,00
200	250,00	50.000,00	10.000,00
500	150,00	75.000,00	4.000,00
2.450	100,00	245.000,00	816,33
3.250	75,00	243.750,00	615,38
6.200	55,00	341.000,00	322,58
11.750	50,00	587.500,00	170,21
2.200	45,00	99.000,00	909,09
12.500	40,00	500.000,00	160,00
10.200	25,00	255.000,00	196,08
8.000	22,50	180.000,00	250,00
5.000	20,00	100.000,00	400,00
27.000	15,00	405.000,00	74,07
62.000	12,50	775.000,00	32,26
80.500	10,00	805.000,00	24,84
170.000	7,50	1.275.000,00	11,76

190.250	5,00	951.250,00	10,51
TOTAL 592.008		TOTAL 7.000.000	TOTAL 3,38

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 10 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	200.000,00	200.000,00	2.000.000,00
2	10.000,00	20.000,00	1.000.000,00
5	1.000,00	5.000,00	400.000,00
200	500,00	100.000,00	10.000,00
500	300,00	150.000,00	4.000,00
2.450	200,00	490.000,00	816,33
3.250	150,00	487.500,00	615,38
6.200	110,00	682.000,00	322,58
11.750	100,00	1.175.000,00	170,21
2.200	90,00	198.000,00	909,09
12.500	80,00	1.000.000,00	160,00
10.200	50,00	510.000,00	196,08
8.000	45,00	360.000,00	250,00
5.000	40,00	200.000,00	400,00
27.000	30,00	810.000,00	74,07
62.000	25,00	1.550.000,00	32,26
80.500	20,00	1.610.000,00	24,84
170.000	15,00	2.550.000,00	11,76
190.250	10,00	1.902.500,00	10,51
TOTAL 592.008		TOTAL 14.000.000	TOTAL 3,38

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^e est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanisme ludique

Le joueur choisit d'abord une mise : 0,50 €, 1 €, 2 €, 5 € ou 10 €. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise.

Un billet virtuel comprend un jeu principal, un jeu « Tours en plus » caché et deux jeux Extra cachés, qui peuvent apparaître dans un certain cas.

La zone de jeu du jeu principal comporte une grille remplie de pierres précieuses et de pierres portant la mention « Tours en plus ». Les pierres qui remplissent la grille au début du jeu ne doivent pas être prises en considération pour l'attribution d'un lot. À droite de la zone de jeu, un bouton donne accès à la légende. Celle-ci indique, pour chaque couleur de pierre précieuse, le nombre de pierres à détruire pour obtenir un lot (à savoir de 5 à 15) et le multiplicateur correspondant appliqué à la mise.

Le joueur doit activer une fois le bouton « Jouer » pour faire apparaître des nouvelles pierres dans la grille. Si un groupe d'au moins 5 pierres précieuses identiques et adjacentes apparaît ensuite, ces pierres précieuses sont détruites. Selon le nombre et la couleur des pierres précieuses détruites, un multiplicateur est appliqué à la mise comme indiqué dans la légende. Le produit de cette multiplication correspond au montant de lot attribué. Seul le plus haut multiplicateur indiqué est appliqué.

Chaque groupe de pierres précieuses détruit s'affiche à gauche de la zone de jeu avec le montant de lot correspondant calculé selon la légende. Pour chaque groupe de pierres précieuses détruit, une pierre précieuse s'affiche dans la zone « Extra ». Les pierres précieuses détruites sont remplacées aléatoirement par de nouvelles pierres à partir du haut de la grille.

Le jeu se termine lorsqu'il n'y a plus de groupe d'au moins 5 pierres précieuses identiques et adjacentes à détruire dans la grille.

Si 3 pierres adjacentes portant la mention « Tours en plus » sont détruites, le joueur accède au jeu « Tours en plus », avec lequel il peut obtenir des tours de jeu supplémentaires dans le jeu principal. Dans ce jeu, le joueur choisit une carte parmi 6 pour déterminer le nombre de jeux supplémentaires qu'il reçoit. Les jeux supplémentaires obtenus sont joués automatiquement. Le jeu « Tours en plus » n'attribue pas de montant de lot.

Lorsque 6 pierres précieuses ont été collectées dans la zone « Extra », impliquant que 6 groupes de pierres précieuses ont été détruits au cours d'un tour de jeu, le joueur peut participer à un jeu Extra. Il peut choisir entre 2 jeux Extra qui lui sont proposés.

Dans le jeu Extra « Carte », le joueur doit choisir 1 carte parmi les 2 proposées. L'une comporte un montant de lot, l'autre la mention « Collecte ». À chaque fois que le joueur découvre une carte avec un montant de lot, une autre carte la remplace. Le jeu se poursuit jusqu'à ce que le joueur découvre la carte « Collecte ». Le joueur gagne alors le cumul des montants de lot indiqués sur les cartes découvertes.

Dans le jeu Extra « Roue », le joueur doit tourner la roue en activant le bouton « Tourner ». Quand la roue s'arrête, le montant de lot indiqué par le silex est attribué. Le joueur doit ensuite faire tourner la roue à nouveau. Le jeu se termine lorsque le silex indique un emplacement vide. Le joueur gagne alors le cumul des montants de lot indiqués par le silex.

Le jeu principal et/ou un jeu Extra peuvent attribuer plusieurs montants de lot, auquel cas ces lots sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un lot prévu au plan des lots.

Si dans le jeu principal, aucun groupe d'au moins 5 pierres précieuses identiques et adjacentes n'apparaît et n'a été détruit, qu'aucune carte comportant un montant de lot n'a été découverte dans le jeu Extra « Carte » et que le silex de la roue n'a pas indiqué de montant de lot dans le jeu Extra « Roue », le billet est toujours perdant.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.